



# MAIRIE de VERT-LE-PETIT (91710)

N° 2018 / 50

## DECISION DU MAIRE PORTANT FIXATION DES TARIFS DES LOCATIONS DE SALLES COMMUNALES

*Le Maire de la commune de Vert le Petit,*

*Vu la délibération du 9 avril 2014, portant délégation de pouvoirs à Madame le Maire de fixer les droits de voirie, de stationnement de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, dans la limite de l'augmentation globale fixée annuellement par le Conseil Municipal.*

*Considérant qu'il y a lieu de déterminer les tarifs municipaux concernant les locations des salles communales.*

DECIDE

**Article 1 :** Les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 pour les locations des salles communales sont :

- Salle Simone Signoret, la journée : 130,00 €
- Salle Louis Aragon :
  - La journée, pour les Vertois : 245,00 €
  - Le week end, pour les Vertois : 345,00 €
  - La journée, pour les extérieurs : 640,00 €
  - Le week end, pour les extérieurs : 790,00 €
- Local Ambr'Azur
  - Le week-end : 50,00 €
  - soit par demi-journée : 13,00 €

**Article 2 :** Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise :

- au représentant du Préfet,
- et au comptable de la collectivité.

Fait à Vert le Petit le 13 avril 2018



Le Maire

*Laurence BUDELOT*  
Laurence BUDELOT